

2025_6_AC_CEV_FDSP_Licence_Droit_Enseignement à distance

**Arrêté de composition
Commission d'Examen de Vœux *Parcoursup***

Le Président d'Aix-Marseille Université,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 612-3, D. 612-1 à D. 612-1-9-1 et D. 612-1-10 à D.612-1-13 ;

ARRETE

Article 1

Dès l'année universitaire 2025-2026, la Commission d'examen des vœux *Parcoursup* de la composante Faculté de Droit et de Science Politique, pour la formation **Licence Mention Droit – Parcours Enseignement à Distance (P.E.D)** est composée comme suit :

Présidente :

- **Mme Julie SOUHAMI**, Vice-Doyenne Formation, FDSP.

Membres :

- **M. Alexis ALBARIAN**, Assesseur du Doyen en charge de l'Enseignement à distance.
- **M. Laurent SIGUOIRT**, Assesseur du Doyen en charge de la formation tout au long de la vie.

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le



Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université